

Conseil scientifique**Formation restreinte****Lundi 8 avril 2019, 10h – 12h**

Présents : Florence Bernault, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Sophie Dubuisson-Quellier, Marta Dominguez, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Martial Foucault, Gilles Favarel-Garrigues, Mathieu Fulla, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Mirna Safi, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Frédéric Ramel, Julie Saada, Nicolas Sauger, Francesco Saraceno, Dina Waked.

Absents ou excusés : Jenny Andersson, Johannes Boehm, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Pierre François, Astrid Von Busekist, Florence Faucher, Roberto Galbiati, Emeric Henry, Étienne Nouguez, Xavier Ragot, Paul-André Rosental.

Assistent à la réunion :

Gabriela Crouzet, Directrice des admissions

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction Scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

1/ Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 11 mars 2019

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 11 mars 2019.

*

Frédéric Mion rappelle avoir adressé un message à l'ensemble de la communauté de Sciences Po, étudiants, chercheurs, enseignants et salariés, pour annoncer l'engagement de Sciences Po en faveur de la transition écologique et au climat. Il s'agit d'abord du passage en revue de l'ensemble du curriculum de formation initiale, pour y évaluer la place des enseignements consacrés à la transition écologique. Le travail va commencer dans les prochains jours, sous la responsabilité de Bénédicte Durand, directrice des études et de la scolarité, et sous l'égide d'un comité scientifique présidé par Bruno Latour. Le secrétariat du comité sera tenu par Henri Landes, et deux membres de la communauté scientifique ont accepté de rejoindre le comité, les deux coordinateurs du programme

AIRE, Richard Balme et Charlotte Halpern. Sébastien Treyer, directeur de l'IDDRI, sera également partie prenante de ce travail.

Par ailleurs, des discussions sont engagées entre Sciences Po et France Stratégie [France Stratégie est une institution rattachée aux services du Premier Ministre, également connue sous l'appellation de Commissariat général à la stratégie et à la prospective], à propos du devenir du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), organisme d'expertise économique dont le rattachement à une institution universitaire permettrait le développement. Dans cette perspective, des discussions ont été engagées avec Sciences Po, sans qu'elles aient encore abouti. L'évolution des échanges sera de nouveau abordée au Conseil scientifique.

Guillaume Plantin confirme qu'il s'agit du début des discussions avec les services du Premier Ministre. Le CEPII, spécialisé en économie internationale, commerce, questions monétaires et financières internationales, migrations, est composé d'une trentaine de personnes dont 20 économistes, et est à mi-chemin entre une structure d'expertise pure, qui vise essentiellement à diffuser sa recherche vers une audience assez large, et une structure académique, les chercheurs du CEPII publiant régulièrement dans les meilleures revues académiques. Beaucoup d'interactions scientifiques sont possibles entre le CEPII et différentes entités de Sciences Po, certaines sont déjà actives, avec l'OFCE, avec le département d'économie, avec le CERI ou encore PSIA. Les discussions vont se poursuivre et, ainsi que l'indiquait à l'instant Frédéric Mion, la communauté académique de Sciences Po en sera informée.

2/ Présentation du chantier de réforme des admissions

Marc Lazar remercie Gabriela Crouzet et Bénédicte Durand pour cette intervention au Conseil scientifique, qui permettra de faire le point sur les défis et objectifs de la réforme des admissions au collège universitaire de Sciences Po actuellement en cours. Plusieurs hypothèses vont être présentées, d'une part en relation avec Parcoursup, et d'autre part du fait de la réforme du baccalauréat, qui aura des conséquences importantes sur les admissions et sur les enseignements en collège.

Bénédicte Durand remercie Marc Lazar et Guillaume Plantin pour cette invitation à présenter un sujet qui s'avère totalement stratégique pour l'institution, puisqu'il s'agit de la manière de poursuivre un recrutement attaché à la fois à l'excellence et à la diversité. La réflexion a débuté il y a quatre ans, avec la réforme du premier cycle. A l'époque, un groupe de travail associant des sociologues et des économistes de Sciences Po et intitulé « Innovation sociale » avait soulevé la question des admissions. Il avait été observé que le système d'admission était extrêmement complexe, ce qui était susceptible de ralentir l'effort de démocratisation et ne permettait plus de garantir un dispositif de recrutement d'excellence. Un travail de réflexion approfondi a donc été entamé sous la direction de Gabriela Crouzet, directrice des admissions à Sciences Po. Le calendrier s'est resserré sous la pression de deux réformes majeures de l'enseignement secondaire et de l'accès à l'enseignement supérieur ; l'obligation faite à l'établissement d'entrer sur la plate-forme de préinscription Parcoursup ; la réforme du baccalauréat qui modifie les parcours de la classe de première et de la classe de terminale, et qui rend de fait obsolètes, pour la campagne 2021, les actuelles épreuves d'admission à Sciences Po.

Gabriela Crouzet rappelle que la réflexion est toujours en cours, et qu'il s'agit aujourd'hui de les présenter afin d'avoir les retours du Conseil scientifique sur le scénario à favoriser. Un groupe de travail est à l'œuvre depuis plusieurs mois, réunissant une trentaine de participants représentant la direction des admissions, le collège universitaire, la DAIE, la direction juridique, la DSI, les enseignants, les chercheurs, des experts de l'admission et du recrutement dans l'enseignement supérieur, des experts de l'éducation et de l'enseignement secondaire. Ses objectifs sont multiples :

- Comment l'institution peut-elle conserver sa capacité à attirer les meilleurs étudiants, qu'ils viennent de France ou de l'international, dans un contexte de concurrence globale accrue ?
- Comment continuer à garantir l'excellence et l'exigence de la sélection ?
- Comment conserver l'égalité, l'équité de traitement, ainsi que la diversité, sociale, territoriale, géographique et internationale ?
- Comment rendre les voies d'accès à Sciences Po plus simples et plus lisibles, plus convergentes ?

Pour simplifier, il y a aujourd'hui quatre voies d'admission à la première année de Sciences Po :

- Une procédure par examen assez complexe composée de trois étapes ;
- Une procédure internationale pour les candidats internationaux ;
- Une procédure CEP (convention d'éducation prioritaire) en partenariat avec 106 lycées ;
- Neuf doubles diplômes avec des partenaires internationaux et trois doubles cursus avec des partenaires français.

Tout cela constitue une richesse, mais aussi une complexité, qui doit conduire à réfléchir à une meilleure lisibilité et une meilleure convergence.

Le groupe de travail a réalisé une analyse aussi exhaustive que possible de la question des admissions :

- Analyses qualitatives et quantitatives des procédures d'admission actuelles ;
- Analyse des notions d'excellence et de diversité ;
- Quels étudiants souhaite-t-on recruter ?
- Quels sont les caractéristiques des étudiants qui réussissent et de ceux qui échouent ?
- Examen approfondi de la réforme du baccalauréat à venir ;
- Benchmark des pratiques des concurrents en France et à l'international ;
- Souhaite-t-on conserver des voies d'admission dédiées telles qu'elles existent aujourd'hui ou une plus grande convergence doit-elle être recherchée ? Faut-il, par exemple, introduire des prérequis d'excellence académique, comme le font beaucoup de concurrents, c'est-à-dire un certain niveau de résultats scolaires ou bien des admissions sous conditions de certains diplômes ?
- Faut-il ouvrir le recrutement à des candidats de niveau Bac+1 ?
- Comment peut-on retravailler la notion de dossier de candidature, le rendre plus exigeant ?
- Souhaite-t-on maintenir un examen écrit, et si oui sous quelle forme et pour qui ?
- Souhaite-t-on maintenir un examen oral, et si oui, sous quelle forme et pour qui ?
- Quelles étapes de sélection doivent rester obligatoires, quelles sont celles qui pourraient devenir facultatives ou être supprimées ?

Toutes ces réflexions ont permis de faire émerger quatre scénarios possibles :

1. Une sélection qui combinerait à la fois l'évaluation sur dossier de candidature, une étape écrite et une étape orale, dans la lignée de la procédure actuelle ;
2. L'évaluation sur dossier de candidature et une étape orale uniquement ;
3. L'évaluation dossier de candidature et une étape écrite uniquement ;
4. L'admission de l'ensemble de la cohorte des étudiants de première année, sur la base de l'évaluation sur dossier de candidature, sans écrit ni oral. Ce scénario est très présent à l'international, notamment aux États-Unis.

Marc Lazar pose une première question : comment la réforme des admissions est-elle articulée avec Parcoursup ?

Sabine Dullin remarque qu'à l'heure actuelle, la plupart des étudiants recrutés ont des mentions « Très bien » au baccalauréat. Néanmoins, le niveau des étudiants est assez différent entre les campus en région et le campus parisien, ce qui pose question : certains ont-ils passé un écrit et d'autres pas, puisque beaucoup d'étudiants en région ont suivi un cursus dans les lycées français à l'étranger ?

Frédéric Ramel remarque qu'aucun des quatre scénarios évoqués n'intègre l'élément des performances au baccalauréat lui-même, puisque dans le cadre de la réforme, les épreuves vont être anticipées, avec des épreuves de spécialité avancées aux premier et deuxième trimestres de la terminale.

Thierry Mayer demande si les coûts humains et financiers des différents scénarios, y compris la procédure actuelle d'admission, ont été analysés par le groupe de travail.

Bénédicte Durand répond que la loi ORE [loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants] fait obligation à Sciences Po d'entrer sur la plate-forme Parcoursup. Cela nécessite de maintenir un équilibre soutenu entre deux systèmes d'information qui doivent communiquer de manière fluide, avec notamment pour conséquence une augmentation automatique du nombre de candidats. Par ailleurs, se pose la question de la souveraineté à recruter des étudiants, y compris via des politiques d'*affirmative action* spécifiques. Tout cela suppose de travailler de manière très rapprochée avec les équipes techniques de Parcoursup, ce qui est déjà en cours depuis six mois.

Parcoursup peut être considéré comme le premier outil de démocratisation naturelle de l'institution, en lui permettant d'être visible à toutes les familles et à tous les lycéens de France; Sciences Po conservera la possibilité de construire son propre cahier des charges d'admission au sein de cette plate-forme. En termes de calendrier, l'entrée sur Parcoursup pourrait se faire en deux temps, avec un premier temps en 2020, qui serait une année de transition, de manière à mesurer les effets d'augmentation du vivier et conserver la visibilité sur les places libérées au fur et à mesure des inscriptions.

Sur la question des parcours, 97 % des étudiants ont effectivement une mention « Bien » ou « Très bien », mais cela ne concerne que la moitié de la cohorte, c'est-à-dire la cohorte française. L'exception étant la voie CEP, qui elle, constitue une « poche » d'étudiants aux niveaux académiques différenciés. Mais 46 % des étudiants de Sciences Po viennent de la procédure internationale, présentant des profils scolaires très bons eux aussi, mais plus hétérogènes en termes de niveau académique. Cette hétérogénéité est réelle dans les campus en région, les étudiants du campus parisien étant essentiellement français.

Sabine Dullin s'interroge sur le statut spécifique des étudiants qui viennent des lycées français à l'étranger : dans la mesure où ils entrent dans le système français, ne pourrait-on envisager qu'ils accèdent à Sciences Po selon les mêmes modalités de recrutement que les lycéens sur le territoire français ?

Bénédicte Durand répond qu'effectivement, les lycéens des lycées français à l'étranger accèdent à Sciences Po par la procédure internationale, moins sélective que la procédure nationale. L'un des points fondamentaux du projet de réforme est de faire converger les procédures pour donner la possibilité de gérer la diversité, en étant moins soumis aux stratégies familiales et aux silos qui émergent de procédures très différentes. Une procédure internationale demeurera nécessaire, mais avec des outils qui permettent de comparer les étudiants internationaux aux autres étudiants.

L'idée de la réforme des admissions est de s'appuyer sur le nouveau baccalauréat, sans définir a priori de combinatoire de spécialités comme prérequis. Ce qui implique de grandes interrogations dans les années à venir, sur le comportement des familles et des étudiants face au nouveau baccalauréat et sur les choix des candidats. Si la réforme fonctionne, les profils seront beaucoup plus complexes et hétérogènes. Puisque les étudiants auront la possibilité d'affiner leur spécialisation pendant le lycée sur des zones de confort, Sciences Po devra porter une grande attention ces zones de confort.

Le modèle économique est bien un élément de la réforme, tout en prenant en compte le fait que le coût de la qualité du regard porté sur les parcours des étudiants demeurera inévitable. Comme les procédures vont converger, il faudra redoubler de finesse dans le regard porté sur les parcours, la convergence du modèle nécessitant une individualisation encore plus fine. L'hypothèse de l'utilisation d'une routine algorithmique pour faire face à 20 000 ou 30 000 candidatures n'est pas exclue, mais il faudra être capable d'avoir un regard sur chaque dossier.

Nicolas Sauger revient sur l'élargissement du vivier de recrutement : y a-t-il tension entre cet élargissement du vivier et l'exigence de diversité que s'impose Sciences Po ? Il y a aussi une prime à l'excellence dans la réforme, et donc une homogénéisation possible en termes de diversification du vivier. Comment cette tension sera-t-elle gérée ?

Julie Saada remarque que le scénario d'une candidature sur la seule base de l'examen d'un dossier pourrait poser problème, dans la mesure où il y a de grandes différences entre le secondaire et le supérieur en France, contrairement à d'autres pays. S'il n'y avait plus d'épreuve orale, les étudiants plus motivés, qui ont une pensée plus originale, un projet plus précis, seraient moins mis en valeur.

Charlotte Halpern rappelle les évolutions nationales concernant les procédures d'admission en master. Des leçons ont-elles pu être tirées de ce changement, qui pourraient éclairer le choix d'un scénario en particulier ?

Marc Lazar demande comment l'idée du Bac+1 est explorée par le groupe de travail, et si elle a été écartée ou pas. Sciences Po avait justement exclu les élèves ayant fait des écoles préparatoires pour simplifier le système, avec une entrée en première année, une entrée en Master et une entrée au niveau doctoral. Par ailleurs, quel est le bilan de la diversité sociale, à travers les conventions d'éducation prioritaire ?

Bénédicte Durand revient sur la tension entre élargissement du vivier et maintien d'une politique de diversification des publics : la polarisation est extrêmement forte au niveau de la composition sociale des étudiants, avec des CSP++ en masse et un pôle de boursiers

significatif, mais un creux assez prononcé au niveau des classes moyennes. Un des enjeux est de déterminer des outils pour lisser le profil sociologique de Sciences Po afin de répondre aux interpellations politiques et du grand public en matière de fabrication des élites. Lors des premières discussions du groupe de travail, Frédéric Mion a clairement indiqué qu'il fallait maintenir une voie spécifique de type CEP. Par ailleurs, la politique d'éducation prioritaire est assez questionnée par les acteurs des politiques publiques de l'enseignement secondaire et supérieur. Le scénario d'une voie qui, au sein d'une procédure unifiée, réservera un nombre de places pour des publics boursiers est un scénario travaillé très activement, au travers de rencontres organisées avec une grande partie des recteurs qui fournissent des étudiants par cette voie, afin d'établir un bilan partagé des 17 années d'expérience des CEP. Il a été montré que, sans cette voie d'admission, Sciences Po n'aurait jamais gagné la possibilité d'avoir des boursiers de familles extrêmement modestes, qui ont constitué, d'année en année, un vivier de diversification très important. L'institution a également promu l'idée qu'elle était porteuse de diversité sociale dans les territoires où le label Sciences Po existait. Les études sociologiques montrent certes qu'aucun établissement conventionné avec Sciences Po n'a changé son profil sociologique de manière majeure, même s'il est vrai que les enfants de fonctionnaires ont eu plus tendance à rester dans les lycées de secteur quand le label Sciences Po était présent. La procédure CEP visait initialement les enfants des familles les moins favorisées, mais année après année elle a profité aussi à des catégories moins défavorisées. Il faut donc se poser la question : faut-il faire de l'ouverture sociale dans les lycées de France ou pour l'institution elle-même ? Parfois, sous prétexte que des étudiants étaient issus de territoires éloignés ou de quartiers difficiles, les parcours ont pu être envisagés avec trop de bienveillance, et du coup une forme de souffrance universitaire s'est installée, prise en charge ensuite par deux outils, le tutorat et le redoublement, ce dernier étant très coûteux à la fois pour l'institution et pour les étudiants.

Après 18 ans d'existence, le bilan global de la CEP reste extrêmement positif, et l'institution n'entend pas y renoncer, mais il faut passer à un cran supplémentaire de volontarisme et d'ouverture sociale. L'arrivée dans Parcoursup va aider à résoudre le creux constaté sur les classes moyennes, mais pour autant, les très modestes lycéens ne viendront pas à Paris. L'attractivité de l'institution n'est pas seulement le moment de l'admission, c'est aussi le parcours de mobilité, c'est-à-dire le logement et la possibilité de vivre correctement sur le campus. A Paris, les logements CROUS sont extrêmement rares. Un des points à traiter est donc aussi la question de l'affectation. Les cursus de premier cycle ont été harmonisés, donc un jeune de Bergerac ira naturellement sur le campus de Poitiers, puis il pourra aller à Paris pour son master avant d'envisager l'international. Les campus sont bien positionnés, dans des villes non métropolitaines, au contact de territoires ruraux et périurbains. Le système doit fonctionner dans une logique de réussite et de parcours plutôt que dans une logique de seule admission.

Sur les masters, une réflexion est en cours mais il est difficile d'anticiper les conséquences de la réforme de 2021 sur l'année d'entrée en master en 2024. Les étudiants du collège plébiscitent les écoles de Sciences Po. Le nouveau grade de licence va-t-il les inviter à aller voir ailleurs ? S'il n'y a pas de certitude en la matière, ce que l'on peut assurément observer aujourd'hui, ce sont des problèmes de concurrence entre écoles qui commencent à émerger. Dans cette perspective, la réflexion sur le master sera engagée dès le printemps par Gabriela Crouzet.

Sur la question de l'admission à Bac+1, Gabriela Crouzet explique qu'aujourd'hui, la problématique réapparaît car les candidats à l'international ont la possibilité de se présenter à Bac+1 ou même Bac+2. Concernant la diversification des viviers des candidats, tant qu'un des quatre scénarios n'est pas retenu, la question ne peut pas être travaillée en profondeur, mais il faudra avancer vers une professionnalisation des évaluateurs et des examinateurs, pour faire face au défi de l'harmonisation des évaluations.

Enfin, sur la question des évaluations faites dans le secondaire, l'idée est justement de réfléchir au contenu des dossiers de candidature. L'enjeu est de les rendre très exigeants, en s'appuyant sur les évaluations réalisées dans le secondaire tout en ayant un regard et une évaluation propres à Sciences Po.

Marc Lazar ajoute que certains établissements pratiquent déjà cette forme d'évaluation en demandant des lettres de recommandation ou de motivation, en plus des résultats scolaires.

Florence Haegel voit bien l'intérêt de mettre les campus en région au cœur de la politique sociale de Sciences Po et trouve assez paradoxal de mettre en même temps sur le campus de Paris ceux qui ont été admis de façon très sélective et ceux qui sont admis via la procédure CEP. Cependant, si les campus ont un rôle décisif quant à la politique sociale de l'institution, à terme la logique n'est-elle pas de faire disparaître la spécialisation régionale ?

Bénédicte Durand répond qu'à Nancy par exemple, il n'y a qu'un ou deux étudiants CEP à peine chaque année. Le campus le plus ouvert socialement aujourd'hui, proportionnellement à son effectif, est celui de Menton. L'effort consiste à répartir de manière plus équitable ces étudiants parmi les campus, tout en retenant que le campus de l'Île-de-France constitue un frein social. Aujourd'hui, les campus ont entre 60 % et 70 % d'étudiants qui viennent de la procédure internationale, et souvent depuis des lycées français à l'étranger. L'idée n'est pas du tout de « déspecialiser » les campus, mais de laisser la spécialité à sa place.

Frédéric Mion conclut le débat avec deux brèves remarques. C'est la première fois que le Conseil s'exerce à ce type de débat collectif et il s'avère la conversation a été très éclairante pour Bénédicte et Gabriela et pourra les aider dans leur travail de réflexion. Par ailleurs, un comité d'éthique sera mis en place pour permettre de s'assurer que les efforts fournis vont dans le respect des valeurs de Sciences Po.

3/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un.e Assistant Professor (poste privé en tenure track) en sociologie, profil numérique et organisations

Marc Lazar précise qu'en l'absence d'Olivier Borraz, c'est Sophie Dubuisson-Quellier qui présente les candidats à ce recrutement.

Sophie Dubuisson-Quellier indique que 25 candidats se sont manifestés (six candidates et 19 candidats, neuf Français et 16 étrangers). Une première réunion du comité de sélection le 16 janvier 2019 a permis de retenir quatre candidats pour les auditions : Philipp-Sören Brandt, Anne Bellon, Baptiste Kotras et Nicolo Tampini. Les auditions et séminaires de

recherche ont eu lieu le 25 mars dernier ; le classement qui a été réalisé par le comité de sélection est le suivant :

1. Philipp-Sören Brandt
2. Baptiste Kotras
3. Anne Bellon

Philipp Brandt, de nationalité allemande, a obtenu son PhD à Columbia en 2016. Ses travaux s'articulent autour de la sociologie des professions et de la sociologie des organisations, en s'appuyant sur le cas des *data scientists*.

Baptiste Kotras, le candidat classé en second, a fait une thèse au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) sur la question des régimes d'opinions, leur construction sur le web, notamment au travers de l'évolution des technologies, de l'analyse des traces aux usages du numérique par le marketing.

Anne Bellon, classée en troisième position, est diplômée de l'ENS Ulm et a soutenu une thèse en 2018 à Paris I en science politique sur les politiques numériques.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un Assistant Professor en sociologie, profil numérique et organisations.

4/ Avis sur le recrutement de trois Assistant Professors (postes privés en tenure track) en économie

Thierry Mayer précise que le département devait initialement recruter deux Assistant Professors mais qu'à la suite de la démission de Ruben Durante, Associate Professor au département, un troisième poste d'Assistant Professor a pu être ouvert. Thierry Mayer rappelle en outre qu'au département d'économie, la procédure de recrutement est particulière : un comité restreint se rend sur le *job market* américain, qui avait lieu cette année en janvier à Atlanta. Sur les 500 candidatures reçues depuis l'application Internet, une quarantaine de candidats ont été sélectionnés, auditionnés tout au long d'une journée, à raison de 30 mn par entretien. En résulte une vingtaine de candidats invités à passer une journée au département d'économie, journée au cours de laquelle chacun présente un séminaire pendant une heure et demie. Tous les membres du département ont l'obligation d'assister à tous les séminaires et sont invités à rendre un avis sur les candidats à retenir. Cette année, trois recrutements sont donc proposés :

- Le recrutement d'un économètre, pour répondre à des besoins techniques, aussi bien en enseignement que pour la recherche. Le candidat retenu est Junnan He, de l'université de Washington – Saint-Louis aux États-Unis, de nationalité chinoise, formé en Australie. Il travaille sur les nouvelles technologies pour estimer les modèles SPARE, dans lesquels il s'agit de réduire les dimensions d'estimation, en essayant d'identifier tous les paramètres qui ont une forte probabilité d'être à zéro ;

Les deux autres profils sont liés à l'économie industrielle empirique, champ particulièrement important de la recherche et sur lequel le département essaie de recruter depuis quatre ans. L'économie industrielle empirique consiste à s'intéresser à toutes les imperfections de marché, à l'économie de l'entreprise de manière générale, dans une situation de fort pouvoir de marché, de régulation de ce marché, d'étude des

comportements optimaux des entreprises et du rôle de l'État. Deux offres ont été faites dans ce domaine, pour obtenir une masse critique de gens pour démarrer un groupe.

Les deux candidats retenus ont fait leur papier principal sur des modèles de plate-forme en ligne :

- Marleen Marra, d'origine hollandaise et qui a fait sa thèse à UCL sur les modèles d'enchères de vin, en modèle « bi-face » : l'acheteur et l'offreur se rencontrent et doivent décider s'ils paient ou pas pour participer à l'enchère ;
- Michele Fioretti, d'origine italienne, a fait sa thèse à l'université de Southern California. Il travaille sur la responsabilité sociale des entreprises. Son *job market paper* s'intéresse aux enchères avec une dimension *charity*, sur le cas particulier des t-shirts de stars du football mis aux enchères sur le Net : plus la part de la vente du t-shirt qui revient à une œuvre caritative est importante, plus les acheteurs ont tendance à vouloir payer cher, ce qui constitue un résultat assez contre-intuitifs par rapport au modèle économique habituel.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du département d'économie pour le recrutement de trois Assistant Professors en économie.

5/ Questions diverses

Guillaume Plantin propose d'ouvrir une réflexion sur le format du FacSem. Si l'idée du FacSem demeure très appréciée, le format actuel (deux heures pour deux nouveaux arrivants) pourrait encore être amélioré. Pour des contraintes de calendrier, la programmation ne permet pas toujours de faire intervenir deux nouveaux arrivants ayant des liens scientifiques évidents, et la participation est parfois décevante. Guillaume Plantin propose de tester un nouveau format: le FacSem ne durerait qu'une heure, au cours de laquelle le nouvel arrivant présenterait ses travaux pendant 30 minutes, puis un membre de la faculté permanente discuterait la présentation avant le débat avec la salle.

Dina Waked remarque qu'il est dommage qu'il n'y ait pas un forum pour que les membres chercheurs puissent se rencontrer et discuter avec les autres disciplines ; le FacSem pourrait servir cet objectif et favoriser ainsi l'interdisciplinarité.

Nicolas Sauger propose d'articuler cette question du FacSem à celui de la soufflerie, afin d'avoir un forum plus élargi et plus régulier, pour permettre un partage large de ces projets.

Florence Haegel estime que l'idée d'un discutant venu d'une autre discipline est une bonne idée à tester.

Guillaume Plantin précise qu'une présentation de la soufflerie sera faite au Conseil en septembre prochain ; l'initiative progresse avec un axe sur l'économie, un autre sur les finances, un autre sur l'histoire de la recherche à Sciences Po, un axe sur les méthodes quantitatives.

Martial Foucault propose d'imaginer, en fin d'année académique, à Paris ou en région, l'organisation d'une journée FacSem, pour rassembler plusieurs interventions en relation avec la soufflerie et favoriser les échanges informels tout au long de cette journée.

Autre point des questions diverses, Carole Jourdan annonce la préparation d'une audition par l'AFNOR, la semaine prochaine, afin d'obtenir le label Égalité Femmes – Hommes pour l'ensemble des publics de Sciences Po. Un plan sur l'égalité au sein du personnel académique a été présenté l'année dernière au conseil scientifique. Un bilan chiffré des actions de l'année a été réalisé en prévision de cette audition. La parité est totale du côté des recrutements en 2018, avec 9 hommes et 9 femmes. Les chiffres de l'année 2019 confirment la tendance pour le moment, avec 11 recrutements actés à ce jour, dont 6 femmes et 5 hommes. En matière de promotion, la mesure visant à encourager les femmes à se présenter à la promotion a fait ses preuves : il y avait l'année dernière 8 dossiers présentés dont un seul d'une femme ; cette année sur les 14 dossiers déposés, 7 sont des dossiers présentés par des femmes. Les chiffres de la commission des chercheurs montrent que sur 57 dossiers évalués par la commission (40 hommes et 17 femmes), après sensibilisation des membres pour soutenir les femmes, 27 hommes et 13 femmes (sur les 17 évaluées) ont obtenu des augmentations au mérite. Les chiffres sont donc plutôt encourageants, à l'exception d'une mesure, dont le bilan est plutôt mitigé, celle consistant à donner plus de place aux femmes parmi les chercheurs invités, en accordant deux mois supplémentaires à chaque discipline. En 2017, la parité était totale avec 27 mois d'invitations pour les hommes et 27 mois pour les femmes ; en 2018, 80 % de mois d'invités concernent les hommes et 20 % seulement les femmes. En 2019, le taux actuel est de 26 % pour les femmes et 74 % pour les hommes. La mesure ne semble donc pas produire les effets escomptés.

Guillaume Plantin remarque que le résultat de la mesure sur les chercheurs invités conduit à s'interroger sur l'utilité et l'efficacité de cette mesure, étant donné que toutes les autres mesures ont donné de bons résultats en matière de parité.

Frédéric Ramel demande l'opinion des autres directeurs de départements sur le sujet.

Marta Dominguez répond que ce n'est pas le cas en sociologie, où l'on rencontre des difficultés à trouver des invités prêts à venir pendant tout un mois. En outre, il est plus compliqué pour les femmes de venir, la mobilité géographique étant un classique des différences entre hommes et femmes sur le marché du travail.

Thierry Mayer ajoute que dans son département, on utilise peu le système des professeurs invités, car très souvent il s'agit d'invités qui sont en année sabbatique, et qui restent six mois, parfois un an. La problématique est surtout celle de leur trouver un bureau.

Sabine Dullin annonce qu'il y a eu au moins trois femmes invitées dans son département cette année, et rejoint l'opinion de Marta Dominguez sur le fait que les femmes ont plus de difficultés que les hommes à se déplacer, et celles qui le peuvent sont souvent plus âgées.

Carole Jourdan précise que son décompte pour 2019 a été réalisé en mois de présence des personnes invitées, et non en nombre de personnes : en droit, 28 % de femmes cette année, en économie 40 % de femmes, en histoire 15 % de femmes, en science politique 22 % de femmes et en sociologie 66 % de femmes.

Sébastien Pimont remarque qu'il y a eu beaucoup de postes cette année dans son département, et que ce critère-là n'a pas été rigoureusement appliqué. Des efforts seront faits pour l'année prochaine.

Marc Lazar estime qu'il serait utile de faire le point régulièrement dans les cinq disciplines pour améliorer ces pourcentages.

Thierry Mayer remarque que les promotions internes, le fait de pousser les femmes à candidater apparaît comme un effort éminemment plus important que le critère des professeurs invités.

Mirna Safi pense qu'il est important de conserver un principe d'égalité pour les postes de professeurs invités.

Marc Lazar propose que chacune des disciplines lance sa propre réflexion sur la question, et que le conseil scientifique travaille sur l'intérêt du critère des professeurs invités lors d'une séance ultérieure.

6/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en droit international et théorie du droit international

Sébastien Pimont présente cette fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités en droit international, théorie du droit, section droit public, au titre de l'article 46.4. Le profil recherché est centré sur l'ouverture aux aspects pluridisciplinaires et la capacité à enseigner le droit, jusqu'à la frontière de la discipline, vers la sociologie et l'histoire.

Il est attendu du candidat qu'il ait une forte visibilité internationale et qu'il soit capable de s'investir dans les tâches administratives, notamment la direction de diplômés.

Les membres du conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en droit international et théorie du droit international.

7/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en droit international et théorie du droit international

Le comité proposé est composé de huit membres : Christophe Jamin en tant que président, Régis Bismuth, professeur de droit public international, Dina Waked, Marie-Laure Djelic, directrice de l'École du Management et de l'Innovation. Les membres extérieurs seront Benoît Frydman, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Katja Langenbacher, professeure à Francfort et professeure affiliée à Sciences Po, Laurence Usunier, professeure à Cergy-Pontoise et Ioannis Lianos, professeur à l'*University College* de Londres.

Les membres du conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en droit international et théorie du droit international.

[A l'issue de la séance du 8 avril, le comité de sélection a été modifié. Katja Langenbacher a été remplacée par Beatrice Llarra Bonafe, Professeure à l'Universita Sapienza di Roma. Cette modification a été approuvée à l'unanimité des membres du conseil scientifique du rang des Professeurs des universités et assimilés, par voie électronique, le 23 avril 2019].

8/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Emeric Henry

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Emeric Henry.

9/ Avis sur la demande d'autorisation de Ariane Pailhé à encadrer une habilitation à diriger des recherches à l'IEP de Paris

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Ariane Pailhé à encadrer une habilitation à diriger des recherches à l'IEP de Paris.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Marta Dominguez-Folgueras

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Marta Dominguez-Folgueras.

11/ Avis sur la demande d'autorisation de Laurent Gayer à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Sophie Russo et de Janie Pelabay à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse d'Emilien Fargues

Frédéric Ramel remercie l'instance d'avoir accepté de mettre à l'ordre du jour ce point supplémentaire. Le Conseil Scientifique avait décidé, il y a quelques mois, d'autoriser des collègues de rang B à encadrer officiellement des thèses.

Le bureau du département de science politique a été saisi par deux collègues pour examiner deux dossiers dans ce cas, et a rendu pour chaque dossier un avis positif.

Il s'agit d'une part du co-encadrement avec Laurent Gayer, chargé de recherche CNRS au CERI et Gilles Favarel Garrigues, directeur de recherche CNRS au CERI, de la thèse de Sophie Russo sur « *les citoyens policiers – Mobilisation, sécurité et transformation du maintien de l'ordre à Karachi* », et d'autre part du co-encadrement avec Janie Pélabay, chargée de recherche FNSP au Cevipof, et Réjane Sénac, directrice de recherche CNRS au Cevipof de la thèse d'Emilien Fargues sur « *la naturalisation – enjeux et justification publique des frontières de la collectivité nationale en France et au Royaume-Uni* ».

Frédéric Ramel précise par ailleurs que Laurent Gayer et Janie Pélabay sont d'ores et déjà engagés dans leur travail de préparation de l'habilitation à diriger des recherches.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Laurent Gayer à co-diriger la thèse de Sophie Russo et la demande d'autorisation de Janie Pelabay à co-diriger la thèse d'Emilien Fargues.